



## Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

### Elaboration du SCoT

Objet et date	<b>Compte-rendu de l'atelier élus « Définition de l'armature territoriale du SCoT » du 30 janvier 2017</b> <i>Qu'est-ce que l'armature territoriale ?</i> <i>Pourquoi définir un projet d'armature dans un SCoT ?</i> <i>Comment définir une armature territoriale ?</i> <i>Retour sur les objectifs et règles du jeu pour le travail en table ronde</i>
Personnes présentes	Voir liste des présents en annexes

### ***Présentation de l'atelier en plénière (10h00-10h30)***

Mme BONVARLET, chargée de mission urbanisme et paysage au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, introduit cette première session d'ateliers thématiques en rappelant l'importance de ces temps d'échanges entre élus en phase de diagnostic. Elle précise également, que les réflexions qui émaneront des tables rondes seront synthétisées et analysées en comité technique, puis présentées aux élus en comité de pilotage et comité syndical.

Organisés tout au long de la phase de diagnostic, ces ateliers thématiques et/ou territorialisés auront pour objectifs de faire débattre les élus sur les grands défis du territoire tout en esquissant les solutions envisageables pour y répondre.

Mme HAUBOURDIN, bureau d'études Citadia Conseil, poursuit l'introduction en précisant que ce premier atelier se déroulera en deux temps :

- Temps 1 : Présentation en plénière de l'objectif et des moyens mis à disposition des élus pour définir la future armature territoriale du SCoT
- Temps 2 : Esquisse, par les élus, de l'armature territoriale du SCoT en table ronde

Elle débute la présentation en rappelant la définition d'une armature territoriale et insiste sur l'intérêt de définir et d'affirmer un réseau de polarités hiérarchisées, différenciées et complémentaires.

En effet, elle précise que ce travail sera le fil conducteur qui guidera l'élaboration de l'ensemble des pièces constitutives du dossier SCoT (PADD et DOO notamment) et permettra, ainsi, de tenir compte des caractéristiques et enjeux propres à chaque territoire.

Pour compléter la présentation, Mme HAUBOURDIN revient sur les grandes étapes nécessaires pour définir une armature territoriale à l'échelle du territoire de la BS3V :

✓ **L'importance des orientations issues des documents supra-territoriaux :**

Il est précisé que le SRADDT, actuellement en vigueur, est en cours de révision afin de tenir compte du périmètre de la nouvelle Région. En ce sens, le bureau d'études précise que les éléments du SRADDT présentés ce jour seront retravaillés par la région au cours des prochains mois. Toutefois, elle rappelle qu'ils constituent néanmoins une base de réflexion sur laquelle nous devons nous appuyer pour définir la future l'armature territoriale.

✓ **Les différents zonages de l'INSEE :**

Mme HAUBOURDIN, revient sur les trois zonages proposés par l'INSEE (Unités urbaines, Aires urbaines et Bassins de vie) en précisant que le croisement de ces derniers permet déjà d'obtenir une esquisse d'armature territoriale.

En effet, il est rappelé que ces 3 zonages croisent différents indicateurs :

- Le poids démographique et la continuité bâtie pour le zonage des unités urbaines ;
- La concentration de l'emploi et l'attractivité exercée par les pôles d'emplois pour le zonage des aires urbaines ;
- L'offre en équipements (commerces et services y compris) de la vie courante, en emploi et accessibilité géographique pour le zonage des bassins de vie.

***L'un des participants prend la parole pour questionner le bureau d'études sur la finalité de l'armature territoriale : Est-ce un outil qui offre une vision statique ou bien prospective ? Comment intègre-t-on la vision politique dans la définition de l'armature territoriale ?***

Mme HAUBOURDIN, précise que l'armature territoriale est définie sur la base d'indicateurs permettant de juger des tendances/dynamiques des 5 dernières années mais elle doit nécessairement intégrer une vision prospective en fonction des choix politiques qui se dégageront lors des échanges en tables rondes.

Enfin, pour conclure la présentation en plénière le bureau d'études explicite le travail en table ronde en précisant les « règles du jeu » : les outils à disposition, les objectifs attendus et la finalité du travail.

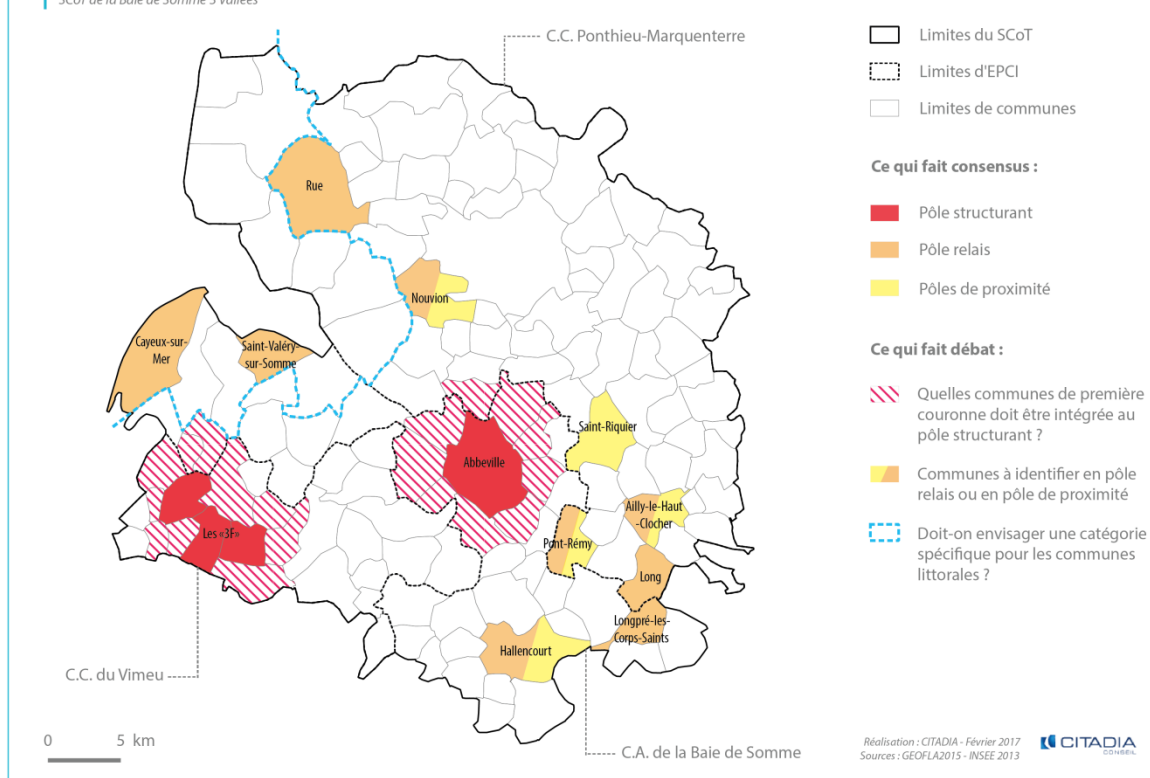
***Synthèse du travail en tables rondes (10h30-12h00)***

---

Pour gagner en lisibilité le travail fourni par l'ensemble des élus (initialement répartis en 4 tables rondes) a été synthétisé sur une seule et même carte. Cette dernière vise à retranscrire ce qui a fait consensus lors de ces ateliers et ce qui fait encore débat à ce jour.

## Synthèse des échanges de l'atelier élus : armature territoriale du SCoT

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



### Questionnements soulevés par les élus

- **Pourquoi ne pas se baser sur l'indicateur de richesse vive ?**

L'indicateur de richesse vive est un outil statistique utilisé le plus souvent en marketing ou en géostratégie pour définir des mesures en fonction des habitudes et/ou du potentiel de consommation.

Cet indicateur ne permet donc pas de traduire une armature territoriale. Toutefois, il serait intéressant de voir dans quelle mesure il est possible de le mobiliser lors du diagnostic économique et commercial du SCoT.

- **Qu'advient-il des communes « rurales » qui ne sont pas définies dans l'armature territoriale ?**

Bien que les communes rurales ne soient pas citées dans l'armature territoriale, il convient de préciser que des objectifs spécifiques seront déclinés pour ces dernières afin de leur permettre une évolution. Toutefois, compte-tenu des contextes territoriaux extrêmement variés il est recommandé de ventiler ces objectifs par EPCI et de ne pas descendre à la commune. Enfin, il est rappelé que ces objectifs seront fixés avec les élus lors de la phase DOO (phase n°3).

Le bureau d'études note la volonté des participants de maintenir la population et l'activité existante dans les zones rurales.

- **Quid des communes sur la façade littorale ?**

L'ensemble des échanges a permis de mettre en évidence la spécificité des communes sur la façade littorale (Protections environnementales, rythme de construction soutenue (résidence secondaire), variation de la population en période estivale, etc.).

Le bureau d'études a pris note de ces questionnements et propose d'aborder ce sujet lors des comités technique et de pilotage.

- **Quelle est la finalité de l'armature territoriale ? De quelles marges de manœuvre disposons-nous ?**

Comme évoqué lors de la plénière l'armature territoriale qui va être retenue constituera le fil conducteur du projet et permettra, selon les volontés et ambitions politiques, de ventiler les futurs objectifs, prescription et recommandations du SCoT.

Ce travail de ventilation sera amorcé en phase PADD avec les scénarios de développement puis approfondi en phase DOO lors de la déclinaison réglementaire.

Concernant la marge de manœuvre des élus, il est rappelé l'ensemble des temps de concertation et de co-production tout au long de la mission. Par ailleurs, la traduction réglementaire qui interviendra en phase 3 (DOO) reposera, principalement sur l'ambition que porteront les élus aux orientations du SCoT.